

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 15 novembre 2023
Date d'affichage 15 novembre 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20231121-DEL_23_11_21_4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 19 + 10 procurations
votants 29



L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le VINGT ET UN NOVEMBRE à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, M. Franck POTAUFEUX, Mme Audrey MAMONTEIL, Nicolas GUILLARD, M. Gérard GUESNE.

Excusés :

Mme Edith ALIX,	(Pouvoir donné à L. COUTEMANCHE),
M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à G. GUESNE),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT,	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022 DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39,

Vu le rapport d'activité de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise pour l'année 2022,

Vu la délibération de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise approuvant son rapport d'activité pour l'année 2022,
Vu le rapport du Maire.

Considérant que les textes prévoient qu'il soit porté à la connaissance du Conseil municipal, le rapport d'activités de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Considérant que le rapport transmis pour l'année 2022 présente l'ensemble des évolutions, des actions et des différentes adaptations à la réglementation de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Après en avoir délibéré,

ATTESTE avoir pris connaissance du rapport d'activités de la CCHS pour l'année 2022 qui présente le fonctionnement de l'EPCI ainsi que l'ensemble de ses activités.

DONNE acte à la Communauté des communes de l'Huisne Sarthoise de son rapport d'activités.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Bénédicte MARCHAIS

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU